

La Gazette des Comores

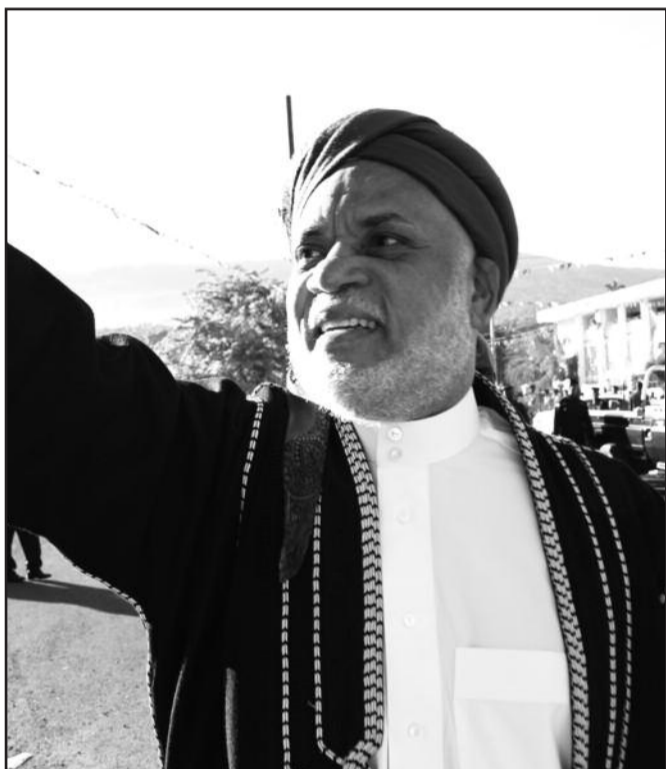
*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3308 - Mercredi 02 Janvier 2019 - Prix : 200 Fc

EDITION SPÉCIALE RÉTROSPECTIVE

2018, une année tumultueuse



Les femmes à l'honneur en 2018



Ben El Fardou: l'exploit



MÉDIAS

Une série d'atteintes à la liberté de la presse

2018 a été une année difficile pour les médias. Une année marquée par des menaces, des suspensions, des licenciements, voire même des menaces de poursuites judiciaires pour la presse. On peut noter le licenciement de la journaliste Faiza Soule Youssouf, la gifle infligée au journaliste Abdérémane par un membre des forces de l'ordre ou encore les menaces du ministre de la Justice de poursuivre votre journal pour sa UNE sur le procès de la tentative de Coup d'Etat en début décembre dernier.

La liberté de la presse a connu en 2018 une série d'atteintes qui méritent d'être rappelés. Outre les menaces du ministre de l'intérieur en charge de l'information envers les journalistes, l'année a été marquée par des licenciements, des suspensions et des menaces de poursuite pour les médias. On commencera par citer le cas de notre consœur Faiza Soule Youssouf, journaliste à Al-Watwan, licenciée en aout dernier par son directeur général, Maoulida Mbae. Les motifs évoqués étaient « faute lourde, incitation à la rébellion des journalistes et abandon de poste ». Avant de la licencier, le patron de la maison lui avait retiré son badge lors du référendum du 30 juillet dernier. Un licenciement qui a été vivement contesté par l'ensemble des journalistes qui ont montré leur solidarité envers la journaliste. Le licenciement de Faiza était suivi par le licenciement d'Abdallah Mzembaba, toujours à Al Watwan, pour « faute lourde, manquements à ses obligations de travail et désaccord avec la



Radio Ngazidja fermée par la police

hiérarchie ».

Fermeture de l'ORTN

Après la fermeture de la Radio et Télévision d'Anjouan, le ministre de l'intérieur en charge de l'information a procédé à la fermeture de l'Office de Radio et de Télévision de Ngazidja (ORTN). Cette dernière avait commencé par des disputes internes entre Abdallah Ahamada promu directeur des programmes et Nadjimedine Oumouri Ahmed,

directeur de la télévision. Après une ouverture temporaire de la station, celle-ci a de nouveau été fermée par le ministère en charge de l'information. Au dernier trimestre de l'année 2018, le journaliste Abdérémane Abdou, alors journaliste de Hayba Fm, a été giflé par un membre des forces de l'ordre à la justice pour avoir fait son travail. Quelques jours après, le gendarme en question s'est excusé. Mais tout cela montre encore une fois l'acharnement sur les journalistes.

Menace de poursuite contre La Gazette pour « outrage à la justice »

Au mois de décembre dernier a eu lieu les procès de la Cour de Sureté de l'Etat. Sept dossiers étaient en lice dont celui de la tentative de Coup d'Etat. Après le verdict de cette Cour sans avocats ni possibilité d'aucun recours, le vice-président Djaffar Ahmed, l'écrivain SAST, l'avocat Bahassane Ahmed et le commandant Faicoil étaient condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Après le verdict, le quotidien La Gazette des Comores avait titré « Le Verdict de la Honte ». Suite à cela, le ministre de la justice Mohamed Ousseine a menacé de poursuivre le journal pour « outrage à la justice » pour cette UNE. Le dernier événement de l'année n'est que l'expulsion dans une réunion des notables d'Abouhariat Said Abdallah, journaliste du quotidien de l'Etat, Al-watwan au motif qu'elle est une femme. Une telle discrimination est une atteinte à l'égalité, un coup porté au genre et surtout un déni de l'exercice de la profession. Les journalistes comoriens ont condamné fermement l'exclusion de leur consœur. Ils ont exhorté le président de la République, garant de la constitution, laquelle dispose que tous les Comoriens sont égaux, à prendre les dispositions idoines afin que pareille discrimination ne se reproduise dans le pays.

Rassemblés par Kamal Gamal et Nassuf Ben Amad

CHRONIQUE AU NOM DU DROIT

L'An Zéro de la République



Au nom du droit, 2018 aura été une année, disons-le bien médiocre. Elle aura été l'année de la forfaiture. Nous avons employé le mot pour éviter de parler de coup d'Etat, par courtoisie envers nos institutions et par rigueur envers notre histoire. Depuis, le mot a fait florès, jusqu'à même apparaître dans les vœux du chef de l'Etat. Année de la forfaiture donc, il serait dur d'en conclure autrement. Tout y passe, la Constitution, la République, le suffrage universel et le peuple souverain.

La forfaiture débuta d'abord contre la Constitution, ce matin du vendredi 12 avril, lorsque le chef de l'Etat entreprit de transférer les compétences de la Cour constitutionnelle à la Cour suprême. Il n'en avait pas le droit. Le président est une institution, le juge constitutionnel aussi. Toutes

deux sont créées par la Constitution au même pied d'égalité. Une institution ne peut jamais en défaire une autre. Seule le constituant a ce pouvoir et encore, pour ce faire même lui est encadré dans une procédure bien établie. Qu'à cela ne tienne, le Président a argué d'une situation exceptionnelle justifiant ainsi cette mesure exceptionnelle. Il n'en avait pas le droit. Les conditions n'étaient pas remplies ni de fond ni de forme, la nation n'en a même pas été avertie et l'objectif n'en a jamais été réalisé. Les pouvoirs exceptionnels ont toujours une seule finalité, rétablir la normalité constitutionnelle, or la Cour est restée depuis dans les abysses. La forfaiture se poursuivant ainsi contre la République, privée de son ordre constitutionnel par une décision qui d'un trait de plume a fait passer le chef de l'Etat, de créateur à créateur.

La forfaiture se poursuit ensuite contre le peuple souverain, cette journée du 30 juillet, lorsque par un référendum l'on a prétendu s'exprimer en son nom pour poser une nouvelle constitution. Cela est contraire au droit. Primo, parce que le décret de convocation du collège électoral

était irrégulier au regard de plusieurs dispositions du code électoral. Mais surtout secundo, parce qu'au regard du droit, de toute façon, ce n'est pas le peuple souverain qui s'exprime dans un tel référendum, mais le corps électoral. Le corps électoral est enfermé dans des procédures, des délais et des formes. Il est lui aussi un corps constitué, il ne peut jamais défaire la constitution. D'ailleurs, même la réviser, qu'il n'eut pas pu le faire sans respecter la procédure prévue, notamment, rétablir le juge électoral, la cour constitutionnelle. Il n'en a rien été, l'expression du peuple souverain fut alors amalgamée à l'expression suspicieuse du corps électoral. Il a posé la constitution, celle-ci venait d'être modifiée sans lui. Que dire quand, lors de ces journées sombres de décembre, l'on déterré d'outre-tombe une cour illégale et exceptionnelle pour rendre une justice expéditive, toujours au nom du peuple souverain ? Lui qui pourtant, par le biais de son législateur organique, avait pris le soin de ne plus octroyer à la cour de sureté un droit ni de cité ni de juger.

La forfaiture semble alors s'acheminer cette année 2019 cont-

re le suffrage universel. Il faut comprendre que pour faire des élections, il y a deux préalables presque basiques. D'une part, il faut des règles pour régir la compétition et d'autre part, il faut un juge-arbitre pour valider la compétition et son gagnant. En ce début d'année, nous n'avons ni les unes ni l'autre. Comment organiser des élections dans pareilles situations. Commençons par les règles électorales. La Constitution est limpide à ce sujet, notamment en ce qui concerne l'élection présidentielle. Celle-ci est prévue dans sa nouvelle formule par l'article 54 de la nouvelle constitution. Elle dispose que les modalités de l'élection seront précisées dans une loi organique. Autrement dit, il faudra adopter une loi organique pour déterminer la manière dont se déroulera cette élection. Le législateur organique ne s'est jamais prononcé à ce sujet de sorte que nous n'avons pas les modalités de cette élection. Finissons par le juge-arbitre de l'élection. Au vu de la nouvelle constitution, il s'agit de la Cour suprême et à son propos, celle-ci est tout aussi limpide. Elle prévoit qu'une loi organique sera

adoptée pour détailler ses attributions. Cette loi organique non plus n'a pas intégré notre législation électorale de sorte que nous ne savons rien de la manière dont doit intervenir le juge électoral. Et l'argument qui consiste à dire, l'on appliquera les règles anciennes qui ne sont pas abrogées, dépasse l'entendement. Sauf à réussir à expliquer aux comoriens que l'on saura organiser une élection avec un format nouveau, sur la base de règles régissant une élection d'un ancien format.

2018, fut l'an zéro de la République, il faut appeler à la retenue de nos gouvernants pour se conformer à nos textes afin de retrouver l'ordre constitutionnel et avec lui la concorde nationale. Nous partageons ce qu'a affirmé le chef de l'Etat et lui prenons au mot : le préalable de tout, c'est l'Etat de Droit. Puissions-nous le retrouver en 2019, ou l'an zéro durant deux ans. Que cette année soit fructueuse pour nos lecteurs et bénéfique pour la République.

Mohamed Rafsandjani
Doctorant en droit public
Chargé d'enseignement à
l'Université de Toulon

RÉTROSPECTIVE POLITIQUE

2018 une année charnière pour la république comorienne



Assises nationales, attentat aux clous, Sambu en résidence surveillée, tentative de complot contre la sûreté de l'Etat, mutilation du gendarme le jour du référendum, insurrection à Anjouan, mise en détention du gouverneur d'Anjouan, Salami Abdou Salami, l'année 2018 a été mouvementée. En espérant que 2019 le soit moins.

Le 31 décembre 2017, lors de son traditionnel discours à la nation, le président de la République avait consacré beaucoup de temps à la tenue d'assises nationales courant 2018. Si celles-ci ont bien eu lieu, du 05 au 12 février, elles n'ont pas été tout à fait inclusives, loin s'en faut. En fait, elles auront été le déclencheur de deux positions extrêmement opposées, que rien ni personne n'arrivera à concilier. Boudées par une partie de la société civile parmi lesquels, certains membres fondateurs du Mouvement du 11 août, à l'origine du bilan post-indépendance, qui refusaient de « servir de caution alors que tout était joué d'avance » et de l'opposition, d'elles émane-

ront une série de propositions sur le bilan des 42 années de l'indépendance mais une seule retiendra l'attention de ceux qui en auront fait par la suite, la promotion : la réforme constitutionnelle.

Pratiquement à la même période, le 21 février 2018, des clous ont été déversés sur le tarmac de l'aéroport de Bandar Es Salaam alors que le présidentiel avion devait décoller pour Moroni, sans dégâts, fort heureusement. Deux agents de l'aéroport seront mis en détention préventive. Cette tentative d'attentat aux clous comme est communément appelée l'affaire, sera la première d'une assez longue série d'affaires qui ont émaillé l'année qui vient de se fermer.

Ainsi, alors que la Cour constitutionnelle était paralysée depuis plus d'une année (rien n'a été entrepris par les autorités pour y remédier), le président Azali Assoumani, par une simple « décision » en date du 12 avril, a transféré « provisoirement » les compétences de la Cour constitutionnelle à la Cour suprême. Cet acte a fait scandale, l'Union de l'opposition le qualifiera de coup d'Etat, en vain.

Un peu plus tard, après une absence de plusieurs mois du pays, l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambu, et entretemps redevenu l'adversaire de l'actuel chef de l'Etat retourne à Moroni, au mois de mai. Alors qu'il contestait la tenue du référendum, le voici assigné à résidence « pour troubles à l'ordre public » par une note du secrétariat général du ministère de l'intérieur, le 19 mai. Il s'y trouve encore. Sauf que l'assignation à résidence s'est muée en détention préventive, dans le cadre de l'affaire dite de la citoyenneté. L'ex Raïs est inculpé pour « corruption, détournements de deniers publics », etc.

En juin alors que la tenue du référendum constitutionnel se profile, une grande réunion se tient à Mrodjou le 16, à la résidence du Gouverneur de l'île de Ngazidja. S'y trouvaient des leaders de l'Union de l'opposition, des élus et,

surprise de taille, le vice-président, Djaffar Ahmed Said Hassani. Haranguant la foule, celui-ci contestera publiquement l'inconstitutionnalité du scrutin à venir et fera connaître son opposition. Mis au ban du gouvernement, ce sera son unique sortie médiatique. On n'entendra peu parler de lui, jusqu'à son voyage précipité en septembre. Un mandat d'arrêt international a été émis contre lui dans la foulée sans réel succès, le 10. Il se trouverait vraisemblablement en Tanzanie.

Les événements de l'année qui vient de s'écouler n'ont fait qu'augmenter et se sont même enchaînés à un rythme très soutenu. Le référendum s'approche désormais à grands pas et voilà que le vice-président Moustadroine Abdou, est victime d'une tentative d'attentat par armes à feu dans la nuit du 21 juillet à Anjouan, alors qu'il voulait se rendre dans sa région natale de Sima. Seuls les pneus du véhicule ont été touchés par les balles.

Si l'Union de l'opposition avait au début scandé que la consultation populaire n'allait pas avoir lieu, elle a par la suite appelé à son boycott par ses partisans et sympathisants. Quelques jours plus tard, le 30 juillet, jour du référendum constitutionnel, le sergent Radjabou, alors qu'il se trouvait dans un bureau de vote dans un quartier de la capitale, a eu la main coupée par un groupe de gens qui ont fait irruption dans ledit bureau. Très vite, le principal parti d'opposition, le Juwa a été désigné comme étant l'instigateur de l'opération. Plusieurs de ses leaders ont été mis en prison, notamment Ahmed Hassan El-Barwane, le secrétaire général, de la formation politique mais aussi son porte-parole, le Dr Chakour. Un autre membre de l'Union de l'Opposition, l'ancien ministre Mmadi Ali, avait lui aussi été arrêté. Et le quartier général du Juwa est depuis, mis sous scellé.

C'est dans ce climat tendu où mouvance présidentielle et Union de l'opposition s'accusaient mutuellement que le Haut représentant de l'Union africaine, Ramtane Lamamra, à la demande du président Azali Assoumani, est venu à Moroni en septembre. Sa principale tâche était de parvenir au désormais fameux « dialogue intercomorien ». Comme plus tôt dans l'année lors des assises nationales, l'Union de l'opposition et une partie de la société civile n'ont pas tardé à claquer violemment la porte des négociations, aussitôt remplacés par d'autres opposants et d'autres membres de la société civile. Nul ne sait où en est le dialogue intercomorien ou en tout cas, ses conclusions.

En plein dialogue justement, 3 députés de l'opposition, Tocha Djohar, Ali Mhadji, Mohamed

Bacar Dossar ont vu leur immunité parlementaire, lever au début du mois d'octobre. La demande relative à la levée de l'immunité, introduite par le procureur de la République, Mohamed Abdou concernait à l'origine, 4 députés dont Abou Achirafi. Après l'échec d'une première tentative, la deuxième sera la bonne. Toutefois pour des raisons évidentes, Abou Achirafi conserve encore sa protection immunitaire, contrairement aux 3 autres.

Toujours au cours du dixième mois de l'année, le 15 plus exactement, Anjouan est en proie à une insurrection armée. Les insurgés se barricaderont à la médina. Des tirs d'armes seront échangés. Ils feront 3 morts selon la version officielle. Un protocole d'accord sera signé le 19 entre les différentes autorités locales, insulaires et centrales, lequel accordait l'impunité à tous les insurgés qui rendraient leurs armes. L'opération a remporté peu de succès, les insurgés par on ne sait quel miracle, ont tous pu s'échapper de la vieille ville malgré la surveillance des forces de l'ordre. Le gouverneur de l'île, Abdou Salami Abdou a été placé en résidence surveillée le 21 octobre avant d'être placé en mandat de dépôt le 27 octobre pour « atteinte à l'unité nationale, participation à un mouvement insurrectionnel, complicité de meurtre », etc. Lors de sa toute dernière interview, d'ailleurs accordée à La Gazette des Comores, le Dr Salami avait affirmé vouloir une enquête internationale pour faire la lumière sur l'insurrection armée. En vain.

Le président Azali Assoumani nommera le 08 novembre, en lieu et place du gouverneur élu en détention, Abdallah Mohamed. Celui-ci fut un proche collaborateur de Salami, d'abord secrétaire général ensuite très brièvement directeur de cabinet. Salami avait procédé à un mini remaniement peu avant son arrestation le 21 octobre.

Toujours au cours de ce mois, le parlement était appelé à voter pour ou contre le projet de loi d'habilitation qui allait permettre s'il était adopté, au président de légiférer par

ordonnances, plusieurs dispositions relatives aux élections. Reportée une première fois, la deuxième séance qui devait se tenir le 24 novembre n'a finalement jamais eu lieu. Confronté à une très large opposition, le projet de loi n'avait aucune chance d'être adopté. Le gouvernement par le biais de son secrétaire général a décidé son retrait. Les élections présidentielles se feront sans harmonisation des textes électoraux avec la nouvelle constitution.

En décembre, le 09 plus spécialement, les forces de l'ordre envahissent la ville d'Ikoni afin de récupérer deux véhicules, « sortis illégalement » de la douane. Bilan un mort par balles, le jeune Ahmada Gazon, victime collatérale de l'usage disproportionné de la force par des éléments de l'armée, meurt dans la nuit du 10 au 11 septembre. On y dénombre aussi plusieurs blessés, certains gravement. 10 jours plus tard, la commune de Bambao ya Mbwani a porté plainte contre X.

Au cours de ce même mois, 4 procès se sont tenus devant la Cour de sûreté de l'Etat. Pour les peines les plus lourdes, l'écrivain Said Ahmed Said Tourqui, Me Bahassani Ahmed, l'ancien vice-président Djaffar Ahmed Said Hassani (condamné par contumace) et le commandant Faissoil Abdou Salami sont condamnés le 16 décembre à des travaux forcés à perpétuité, peine assortie d'une période de sûreté incompressible de 30 ans et la privation de leurs droits civiques durant 10 années. Ils sont accusés de complot contre la sûreté de l'Etat.

Le 24 décembre, le président de la République a publié le décret portant convocation du collège électoral. Les élections présidentielles et gubernatoriales auront lieu le 24 mars prochain pour le premier tour et pour le deuxième, ce sera le 21 avril.

Ainsi s'est achevée une année qui a été sur bien des égards, charnière pour notre jeune République.

Rassemblés par Fsy

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Yousseuf
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Faïza Soule Yousseuf
 Binti Mhadjou
 Nassuf Ben Amad (Stagiaire)
 Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Rahamatouallah Yousseuf
Documentation archiviste
 Mariama Mhoma
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



4G⁺ GENERATION SANS FIL



Evènement

2 ans Telma Comores

Telma Comores a célébré le 17 décembre 2018 son 2ème anniversaire. Une cérémonie marquée par la présence de plusieurs personnalités du pays.



Stephane Teyssedre
DG Telco SA



A. Saïd Sarouma
Ministre des Télécoms



Dadiposlim
Ambassadeur Telma



Narice
Artiste Révélation 2018

Actualité

Signature avenant de la convention d'établissement



M. Patrick Pisal Hamida, Administrateur Directeur Général du Groupe Telma et l'équipe gouvernementale représentée par M. Saïd Ali Saïd Chayhane, Ministre des Finances et du Budget, M. Abdallah Saïd Sarouma, Ministre des Télécommunications, M. Bianrifi Tarmidi, Ministre de l'Economie, ainsi que M. Abdou Katibou, Directeur Général de l'Agence Nationale Pour les Investissements, ont procédé à la ratification de l'avenant de la Convention d'Etablissement le 17 Décembre 2018

4G⁺ GENERATION SANS FIL



Responsabilité sociale

Remise des Prix Telma N°1 2018

En marge de la cérémonie des 2 ans et afin de marquer son action pour le développement, les acteurs majeurs ayant contribué au rayonnement des Comores ont reçu le Prix Telma N°1, des téléphones mobiles haut de gamme ainsi que des forfaits annuels appels et internet.

Prix Société :

Parc National Marin de Mohéli

Prix Environnement :

ONG Dahari ya lewo na meso

Prix Entreprenariat :

Comoros Moringas

Prix Personnalité de l'année :

Hamada Saindou, médaillé d'or lors des jeux paralympiques de Maurice

Prix 1er abonné Telma Comores :

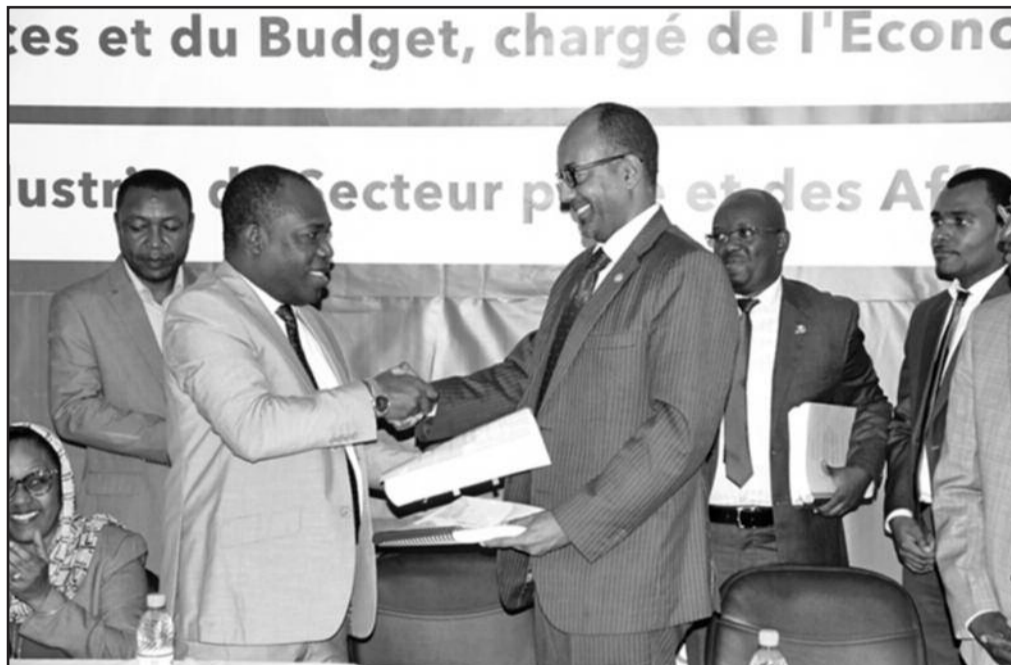
Farid Youssouf (Da Most Wanted)



Lauréats Prix Telma N°1 2018



2019 débute sans budget pour l'Etat



L'année 2018 a été marquée par la crise au sein du parlement. La session budgétaire a été clôturée sans l'adoption du budget de 2019 par les députés. La même année a vu le gouvernement comorien bénéficier d'un prêt de 32 milliards de francs comoriens pour l'amélioration de la Société comorienne de télécommunication (Comores Télécom) mais aussi d'un prêt de 12,5 milliards de francs comoriens de la part du Trade & Development Bank (TDB), une banque privée africaine, spécialisée dans les financements innovants pour accompagner la première phase du projet de construction du Centre hospitalier universitaire (CHU) El-Maarouf dont le coût total est estimé à 26,9 milliards de francs comoriens.

La session d'Octobre 2018 a été clôturée sans l'adoption de la loi de finances 2019. Cela veut dire que l'Etat comorien va fonctionner sans budget à partir du 1er Janvier 2019. Le ministre des finances et du budget a informé le gouvernement il y a deux semaines, de la fermeture de la session budgétaire de l'année 2018 sans l'adoption du budget de 2019 par les députés. Saïd Ali Chayhane a, toutefois, exposé les réformes engagées pour améliorer la loi de finances 2019, notamment les procédures d'exécution

du budget de l'année prochaine conformément à la nouvelle constitution en matière de finances publiques. En termes de recettes annuelles, le projet du budget prévoit 108,541 milliards, contre 95,369 milliards pour l'année 2018. Ces recettes sont réparties en deux parties, à savoir 64,534 milliards de recettes internes contre 61,623 pour l'année 2018. Quant aux recettes extérieures, le budget de l'année prochaine table sur des prévisions de 44,008 milliards contre 33,739 pour l'année qui s'achève. En matière de dépenses, le budget de l'exercice 2019 s'est fixé comme objectif 116,442 milliards contre 100,418 pour 2018. Sur le chapitre des dépenses courantes (traitement et salaire, biens et services, transferts, dépenses d'équipements et intérêt de la dette) elles sont évaluées à 67,269 milliards pour 2019, contre 64,051 milliards en 2018.

Le contrat de Telco SA réactualisé

En ce mois de décembre, le gouvernement comorien et les responsables du second opérateur des Télécommunications ont procédé à la signature d'un avenant. Le document a été paraphé par le ministre des Finances, Saïd Ali Saïd Chayhane, l'administrateur du groupe Telma, Patrick Pisal-Hamida, et le ministre des Télécommunications, Abdallah Saïd

Sarouma. Les deux parties ont affiché leur satisfaction après la signature de l'accord. Critiquée à cause de certaines clauses jugées non conformes, la convention d'établissement de Telco Sa vient d'être réactualisée cela après un long feuilleton qui aura duré deux ans. Cette révision ne touche pas la convention dans sa totalité mais une partie. Il concerne deux points à savoir le plafonnement des tarifs de fréquences désormais fixé à 2% du chiffre d'affaires et les avantages que peuvent bénéficier les membres du consortium Telco. Sur ce dernier volet, seul Telma mobile membre du consortium Easy peut jouir pleinement de toutes les prérogatives, à en croire toujours l'Anrtic qui s'est appuyé sur le contenu de l'avenant.

Un prêt de 12,5 milliards FC pour la première phase de construction d'El Maarouf

Pour la construction du Centre Hospitalier Universitaire, l'Etat comorien et la Trade & Development Bank (TDB) ont procédé à la signature d'une convention de prêt d'un montant de 25 millions d'euros (12 milliards 500 millions de francs comoriens) destinés à financer la première phase des travaux à savoir la construction du bâtiment du Chu. C'est le ministre des Finances, Saïd Ali Saïd Cheyhane, et le président de la TDB Admassu Taddese, qui ont paraphé cette convention de prêt au cours d'une cérémonie qui comptait la présence de la ministre de la Santé, du secrétaire général du gouvernement, du directeur régional de la Tdb et d'un parterre de hauts fonctionnaires. La signature de ce prêt est un nouveau pas de géant dans la marche vers le démarrage concret du chantier du Centre hospitalier. Lors de cette signature, la Trade & Development Bank s'est engagée à décaisser les fonds pour faciliter le démarrage des travaux de construction du bâtiment, selon les termes du prêt annoncé tour à tour par les deux signataires du document. L'Etat comorien, à en croire les techniciens, a bénéficié des facilités de crédit pour démarrer les travaux avant d'engager un plan de remboursement du prêt pour une période de 10 ans avec un taux d'intérêt de 7,8%, soit pratiquement le double du taux d'intérêt moyen des prêts

classiques.

La Chine au chevet de Comores Télécom

567 Millions de Yuan soit environ 32 Milliards de francs comoriens, c'est le prêt octroyé aux Comores par la République Populaire de Chine pour servir à l'amélioration de la Société comorienne de télécommunication (Comores Télécom). La cérémonie avait vu la participation des autorités du gouvernement mais aussi de l'ambassadeur de Chine en Union des Comores. Le prêt est destiné à moderniser et à rénover les infrastructures de Comores Télécom. A travers ces fonds, la société comorienne des télécommunications sera en mesure d'étendre son réseau Huri sur l'ensemble du territoire national et mettre en place 57 nouveaux sites. Des sites qui devront permettre à la population d'avoir une couverture en voix et en Data. Et pour la réalisation de ce projet, les deux parties se sont convenues de confier le marché à la compagnie de téléphonie chinoise, Huawei, partenaire majeur de Comores Télécom.

10 millions de dollars pour la mise en place de la Stratégie Nationale Comores Numérique

En présence du secrétaire général du gouvernement et de plusieurs acteurs du monde numérique, le ministre des Finances et du Budget, Saïd Ali Saïd Chayhane, et le représentant résident de la Banque mondiale, Rasit Pertev, ont signé en novembre dernier un accord de financement supplémentaire du projet Rcip 4 à hauteur de 10 millions de dollars qui viennent s'ajouter aux 22 millions de dollars initiaux du projet. Il est question d'un financement additionnel pour la 4ème phase du programme régional d'infrastructures de communication dans le pays. Les 10 millions de dollars supplémentaires sur le montant initial de 22 millions USD viennent soutenir le gouvernement comorien à mettre en œuvre la Stratégie Nationale Comores Numérique 2028.

Rassemblés par Mohamed Youssouf



Pharmacie de garde

Pharmacie Oisis petit coulée: 763 45 97

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

AVIS DE VENTE AU PLUS OFFRANT

Les services de l'Ordonnateur National du FED (CAON) informent les personnes physiques et morales qu'ils mettent en vente au plus OFFRANT les véhicules suivants,

Qté	Désignation	Numéro d'immatriculation	Année de mise en circulation
01	PEUGEOT PARTNER	UE 008 PRO	2007
01	RENAULT DUSTER	UE 0018 PRO	2012

Ces véhicules en franchise de douane peuvent être inspectés à la CAON sise au Ministère des Finances et du Budget, avenue de l'Indépendance le mercredi 2 janvier 2019 entre 8-16 heures.

Les véhicules seront vendus en l'état et aucune réclamation ne sera acceptée après l'attribution du marché. Les frais de dédouanement seront à la charge de l'attributaire qui ne pourra enlever le véhicule qu'après avoir justifié de l'accomplissement des formalités administratives et douanières requises.

Les propositions d'acquisition doivent être déposées sous pli fermé dans une urne à l'entrée du secrétariat de la CAON au plus tard le 15 janvier 2019 à 11h00 avec la mention suivante : « Offre d'achat véhicule avec la marque et le numéro d'immatriculation ». L'ouverture aura lieu en présence des soumissionnaires à 11h15. Seul le soumissionnaire dont l'offre aura été retenue, sera informé par courrier.

RÉTROSPECTIVE EDUCATION ET SANTÉ

Une année sans grève...

Les grèves des enseignants sont devenues un phénomène récurrent, presque un rituel aux Comores. Ce qui handicape l'enseignement public. La principale cause de ces grèves à répétitions reste le non paiement des arriérés de salaire des enseignants.

L'année académique 2018-2019 a eu aussi son lot de manifestations. N'ayant pas perçu leur reliquat de 2017, les enseignants ont refusé de remplir les bulletins de note. C'est ce qui a conduit à une rencontre le 5 Septembre dernier au lycée de Moroni entre les chefs d'établissements et Mahmoud Salim, qui venait d'être nommé ministre de l'éducation. Une situation qui inquiète les élèves et leurs parents, craignant une année blanche. D'ailleurs, c'est ce que laissait présager la situation. Tentant de dénouer la crise, le ministre a fixé le calendrier de la rentrée scolaire (17 septembre pour les enseignants et le 24 pour les élèves). Les enseignants acceptent de remplir le bulletin et de procéder à la rentrée seulement s'ils sont payés. Ayant enchaîné les rencontres et négociations, le ministre de l'éducation a finalement trouvé une issue heureuse et la rentrée a eu lieu.

Crise à l'Université des Comores

Comme si la grève des enseignants du secondaire ne suffisait pas, ceux de l'université s'y mettent aussi. Le SNEUC se plaignait du

non respect de l'autonomie de l'université et exige la révision des textes régissant l'institution. Première réforme prévue, l'élection d'un président. Une commission a été mise en place pour veiller au bon déroulement du processus. Le premier tour a eu lieu mais le deuxième sera suspendu par un décret présidentiel indiquant en son article 2 que « le processus pour l'élection du président de l'Université des Comores est annulé ». Retour à la case départ avec la mise en place d'un comité intérimaire qui s'occupe des affaires courantes en attendant l'élection d'un président de l'institution. Et ce dernier a tenu à fêter les 15 ans de l'Université des Comores où il y a eu la présence des hautes autorités de l'Etat dont le président de la République. C'est ce jour là que le président Azali Assoumani a fait son malaise vagal.

Le secteur de l'éducation n'a cessé de vivre de multiples périodes de crises et de nouveaux rebondissements. Quand il y en a plus, il y en a encore. La nomination par arrêté ministériel d'un directeur régional de l'office des examens et concours (OEC) a suscité le mécontentement du gouvernorat de Ngazidja qui a tout de suite convié la presse pour dénoncer une telle décision. Depuis il y a un bras de fer entre les deux parties. Ce sont les candidats aux examens nationaux qui risquent d'en être victimes. Entre l'OEC et l'ONEC, où faut-il déposer les dossiers ? Le ministre de l'éducation dans une rencontre avec la presse a été clair : l'examen est une affaire nationale. Donc le Directeur régional

qu'il vient de nommer est légitime. Ce dernier montre que l'ONEC sera le siège où les dossiers doivent être déposés pour les vérifications en vue de les valider.

La question des visas pour le Maroc

Cerise sur le gâteau ! Les étudiants voulant se rendre au Maroc déclenchent à leur tour des manifestations. Ils réclament le remboursement des frais de visa. Dépêché à Dar Salam, le directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche a réussi à obtenir 50 visas. Le reste des étudiants continuent de manifester allant jusqu'à se rendre au devant du palais présidentiel de Beit Salam. « Le processus de vérification des dossiers est très long », indique le directeur de l'enseignement qui a tenu à préciser que plus d'une vingtaine de dossiers qui leur sont soumis sont falsifiés. « Ce ne sont pas des étudiants. Sûrement des candidats à l'émigration ». D'ailleurs, parmi les 50 étudiants ayant obtenu le visa, 27 ne se sont pas présentés dans les établissements où ils sont inscrits. « Nous sommes en attente de réponses pour les autres, mais le comportement des étudiants qui ont manifesté devant la présidence est inadmissible ».

Construction d'El Maarouf, projet phare du gouvernement

Un vaste chantier de construction de l'hôpital El-Maarouf est lancé. C'est le projet phare dans le secteur de la santé.

L'objectif, avoir un bâtiment répondant aux normes internationales. Il sera érigé sur 6 niveaux. La présentation de la maquette a fait l'objet d'une cérémonie grandiose organisée à la place Badjanani en présence du président de la République, les architectes et la commission chargée du projet. Les travaux sont confiés à une société chinoise qui aurait déjà fait ses preuves en construisant des routes et des ponts dans plusieurs pays dont le Cameroun, les Seychelles, Burkina Fasso ou bien le Togo pour ne citer que ceux là.

A côté de la démolition de l'hôpital El Maarouf, les pharmaciens qui exercent dans le privé avaient lancé un préavis de grève fin au mois de décembre dernier. Le motif, l'Etat voudrait détenir le monopole pour l'importation des médicaments. Les pharmaciens deviendraient tout simplement des distributeurs. Ils s'approvisionneraient la centrale d'achat (Camusac) pour la revente. La grève était pour dire qu'ils ne sont pas d'accord avec une telle initiative. Mais finalement la grève n'aura pas lieu car la ministre de la santé les a reçus et la rencontre a abouti à un consensus entre les deux parties. L'on ne sait pas encore si le gouvernement abandonne ou non son projet de détenir le monopole des médicaments. En tout cas, tout semble revenir à l'ordre et les pharmaciens continuent leurs activités quotidiennes.

Rassemblés par Binti Mhadjou

RÉTROSPECTIVE / SPORT

Le buteur El Fardou Ben Nabouhane Mohamed

La star comorienne, voire internationale El Fardou Ben Nabouhane Mohamed est devenu un élément incontournable des Cœlacanthes, équipe nationale des Comores. El Fardou Ben Nabouhane Mohamed est professionnel et évolue à Belgrad, dans le club serbe de l'Étoile rouge. Fin dribbleur, attaquant menaçant et redoutable puncheur du ballon rond, la presse locale l'a surnommé "Big Ben31" (le grand Ben, le 31 est probablement son numéro de prédilection). En Afrique comme en Europe, il présente un palmarès de buts élogieux, qui s'enrichit de duel en duel. Les Cœlacanthes sont vainqueurs du Malawi, grâce à des buts que lui et Nasser Chamed ont marqués. Il est devenu l'un des chouchous des supporters des Cœlacanthes. En Super Liga, El Fardou Ben Mohamed Nabouhane a tous les projecteurs braqués sur lui. Il donne du fil à retordre aux lignes défensives adverses. Dans la 32e édition des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations, 2019, Big Ben 31 a marqué quatre fois : un doublé contre le Maroc, un but contre le Cameroun et un autre contre le Malawi, en cinq journées. Cet exploit l'a hissé à la 2e place des buteurs du continent, à égalité avec le Zimbabwéen Knowledge Musona, derrière le Nigérien Odion Ighalo (6 buts),

Maroc # Comores (aller et retour)

Le samedi 13 octobre dernier, les Cœlacanthes, les protégés du coach Amir Abdou, ont été battus au de-là du temps additionnel à Casablanca par les Lions d'Atlas du Maroc, au stade Mohamed V. La victoire n'a pas fait l'unanimité. Des Marocains objectifs ont accusé l'arbitre central Ali Langhaifri de partialité. Un penalty imaginaire accordé « arbitrairement » aux Marocains vers la 93e minute est l'origine de l'unique but du match (1-0). Cette rencontre rentre dans le cadre de la 3e journée des

éliminatoires de la 32e Coupe d'Afrique des Nations, 2019. Deux jours plus tard, le mardi 16 octobre 2018 à Mitsamiouli (Comores), les vaillants Cœlacanthes ont relevé le défi. Au terme d'une 4e journée, pleine de rebondissement et de suspens, les deux prétendants au titre se séparent par un score de parité (2-2).

Comores # Malawi (match retour à Mitsamiouli)

A l'issue de la 5e journée des éliminatoires de la 32e Coupe d'Afrique des Nations, 2019, face au Malawi, les Cœlacanthes des Comores ont poussé un grand ouf de soulagement devant son propre public à Mitsamiouli, un public exigeant. La victoire acquise, difficilement mais courageusement a servi de déclic pour raviver les ambitions des Comoriens pour une qualification à la phase nationale. Big Ben 31, El Fardou Ben Nabouhane Mohamed et la vivacité de Nasser Chamed sont à l'origine de la gloire comorienne, la 1ère dans les éliminatoires de la Can 2019. La 2e sera-t-elle conquise à Yaoundé en mars prochain pour le compte de la 6e et journée ? Pourquoi pas ?

Football féminin dans l'Océan indien

Les Comoriennes réalisent un resplendissant exploit à Maurice, lors du Tournoi de l'Union des Fédérations de Football de l'Océan indien en fin décembre 2018. Les Cœlacanthes féminins ont regagné le bercail, couronnés de gloire. Cette compétition est lancée depuis 2011, notamment pour les formations masculines. L'édition 2018 est une phase expérimentale pour le football féminin. La remarquable absence de Madagascar, Mayotte, Réunion et Seychelles ont contraint les organisateurs à appliquer la formule « mini championnat ». Les joueuses des Comores, de Maurice et de la province mauri-

cienne de Rodrigue s'étaient alors confrontées. Les Cœlacanthes ont forcé le respect et l'admiration. En battant Maurice (3-0) et étouffant Rodrigue (6-0), nos vaillantes dames ont permis à l'hymne national comorien de vibrer deux fois les cœurs du public : 1ère vibration pour le titre international et 2e pour le meilleur buteur, en la personne de Maradona Hairiya Abdourahmane (4 buts). Cet exploit met-il un frein aux défaites, à cause d'un niveau timide ? La plus déshonorante est celle subie à Mitsamiouli face au Bafana-Bafana féminin (13-00).

Ligue des Champions d'Afrique

Le 28 novembre dernier, le leader national Volcan club de Moroni avait reçu dans la capitale le champion namibien, African Stars Football club. Ce duel rentrait dans le cadre des tours préliminaires de la Ligue des Champions d'Afrique. Affolés par la victoire, les deux prétendants au titre ont débuté la partie dans une grande accélération. Namibie et Comores ont confondu vitesse et précipitation jusqu'aux temps additionnels. En 2e période, des deux cotés, un embarras musculaire avait engourdi le jeu. Les Namibiens ont choisi de jouer à l'attentisme, c'est à dire, ne pas forcer le jeu. Ils s'étaient neutralisés par un score nul et vierge (0-0). Le staff technique a probablement préféré jouer la défensive en perspective d'un exploit au match retour, le 5 décembre devant son public. La stratégie du jeu bien a fonctionné à Windhoek (Namibie). Volcan club de Moroni s'était incliné (2-1).

Coupe de la Confédération d'Afrique

La 1ère expérience internationale s'était révélée difficile et décevante pour Miracle club de Bandrani-Maweni, ligue de Ndzouani, face à Al-Ittihad de Tripoli (Libye). Ce 1er duel s'est

déroulé le mercredi 28 novembre au stade de Moroni. Pendant, les premières 45 minutes, la partie avait séduit le public : Comoriens et Libyens s'étaient neutralisés (0-0). Au retour des vestiaires, les Libyens ont changé leur système de jeu. Ils ont misé sur de gros pressing, exercés depuis très haut. Les Anjouanais sont acculés dans un état tactique asphyxiant. La physiologie du jeu a changé radicalement et a pris un virage de 180 degrés. La tendance s'est largement inversée, et a déclenché une hémorragie de buts en faveur des visiteurs (8-0). Au match retour en Tunisie le 5 décembre, Miracle club de Bandrani-Maweni a brillé par son absence. Il n'a pas fait le déplacement.

Confédération Africaine de Football

Le Malgache Ahmad Amad a été élu président de la Confédération Africaine de Football le jeudi 16 mars 2017 (34 voix sur 54). Dans sa promesse de campagne, il a avait promis de rendre visites les 54 pays, membres de la haute institution qu'il assure désormais la destinée et d'accompagner les fédérations nationales, affiliées. Le mardi 28 août dernier, Ahmad Amad a été accueilli à l'aéroport international de Moroni-Hahaya par une forte délégation politique et sportive. Dès motos en sirène de la Gendarmerie nationale ont escorté le cortège jusqu'à la présidence. La délégation avait été reçue par le locataire de Beit-Salam, le Président de l'Union des Comores, Azali Assoumani. C'était l'occasion pour le président de la Caf d'effectuer une visite du complexe omnisportif de Maluzini et du bureau exécutif de la Fédération de Football des Comores.

Rassemblés par Bm Gondet

La culture à l'honneur en 2018

L'année 2018 a été riche en termes d'activités culturelles. Les festivals, concerts, projet d'entrepreneuriat, arts contemporains ou encore sortie de disques (albums) ont pullulé durant l'année. Le plus marquant étant probablement la deuxième édition du festival « Slamer un pied sur la lune ». Un mélange d'artistes venus des quatre coins du monde avec pour passion commune: le slam. « Ntso Uzinié » n'est pas en reste non plus, avec une semaine de partage et de rencontre pour les arts contemporains qui a permis l'arrivée d'invités de marque à l'instar du Directeur des Arts du Sénégal et l'artiste, commissaire d'exposition, artiste et essayiste camerounais, Simon Njami. La quatrième édition de la foire « Made In Comoros », elle, a reçu les éloges du président de la République qui a reconnu le génie comorien dans les domaines de l'artisanat, des arts, production, entrepreneuriat, télécommunication ou encore informatique.

"Slamer un pied sur la Lune », la deuxième édition du festival de Slam qui a eu lieu du 20 au 25 septembre 2018 a été un événement « presque complet et réussi ». Tout le monde a eu sa place, et s'est exprimé avec ses mots et lettres. Des moments de rencontre, de partage, de découverte, des moments de joie et de slam. Cameroun, Haïti, Madagascar, France et Comores ont été à la recherche d'un sixième continent dans les prolongations qui ont eu

lieu à l'Alliance française de Moroni. Là où Capitaine Alexandre, le poète camerounais, a dit voir le monde « Sawa ». Diverses nationalités pour une même cause : partager le slam et retrouver ce sixième continent dans une salle qui n'a pas vu le grand public de l'Alliance. Mais pour les organisateurs, cela a été le public du slam. En tout cas le festival a été une réussite et les amateurs du slam s'en souviendront longtemps.

2e édition du Festival Ntso Uzine

Salim Mzé Hamadi Seush et la compagnie Tché-Za ont mis l'accent sur la valorisation des métiers de l'art et de la culture à travers une table ronde qui a lieu au Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS). Tout a été calculé, de l'organisation au déroulement des soirées. Pour Seush le principe est de réunir d'abord tous les artistes urbains de l'Océan Indien et pour les Comores, rebrousser chemin pour plus de valeurs. « Ntso Uzinié » invitait les jeunes à danser et le festival a su le faire. De la place Mtsangani à la place de l'Indépendance en passant par l'Alliance Française et le CCLB pour atterrir à la plage d'Itsandra, Lino, Chien de Guerre, Abdel et les autres ont redonné le sourire et plus d'envie de danser. C'était l'occasion d'assister au grand événement du festival qui a lieu à la place de l'Indépendance « Yé Mzé Ndo3 », qui a récompensé les meilleurs danseurs de la région qui ont pris part au Battle. Abdel

ElCapé, Lino Zagazé, Chien de Guerre et Djaba ont été élus meilleurs danseurs dans les différents styles.

4e édition du FACC

Le Festival d'Art Contemporain des Comores (Facc) a récompensé des peintres pour leurs œuvres artistiques. Zainou El-Picasso et Napalo en témoigneront. Hudjidjuwa, se connaître, était à la quatrième édition et plus de 45 artistes et conférenciers du monde ont pris part. Fatima Ousseini, présidente du Facc avait précisé que le principe était de faire connaître l'archipel à travers l'art. Le Facc a été un événement riche en image panoramique du monde artistique. Après le FACC, s'en est suivi le festival Made In Comoros. Consommer comorien a été le principal objectif du foire de ce dernier. Le Président de la République, Azali Assoumani a reconnu le génie comorien. Pour les partenaires, les visiteurs, les organisateurs et les exposants, l'objectif de la foire a été de promouvoir la production comorienne, d'offrir une vitrine aux produits et aux savoir-faire, de sensibiliser le Comorien à consommer local. Il était question en effet de favoriser la rencontre entre les produits et le public. Des jeunes entreprises comme Farouk Fashion pour la couture, Beauté Beacour pour le cosmétique à base de produit naturel et autres ont montré leur compétences.

Les Comores raflent les prix à la 5e édi-

tion Synergie Jeune Océan Indien

L'année 2018 était aussi question d'Entrepreneuriat et surtout de la femme qui s'investit. Une présence qui témoigne de la dynamique de la femme. Outre la foire Made In Comoros, la plateforme Synergie Jeune a remporté pour la cinquième édition du Synergie Jeune Océan Indien à l'Ile Bourbon trois prix et celui de la présidence de ce conglomérat de jeunes entrepreneurs de la région. Une vision qui s'inscrit dans le cadre de l'investissement privé et de l'entrepreneuriat de la jeunesse. Synergie Jeune a lancé plusieurs jeunes dont Anturiya Mihidjayi, Farida Djalim, Toimimou Ibrahim, ... et aujourd'hui Moufida Abdoulhalik. Il est là question d'avenir, de réussite et de création d'emplois comme le montrait Farida Djalim. La Meck Moroni et ses partenaires comme

La Meck Moroni et ses partenaires comme la Coopération française, l'Université des Comores, le CIR, a mis en place la plateforme "Subuti", (ose) pour faciliter encore plus l'investissement de la jeunesse entre 18 et 35 ans. Ce programme a comme objectif d'offrir une opportunité de création d'entreprise et d'emplois durables. Le Comesa et plein d'autres structures ont mis en place d'autres programmes allant dans ce sens. Que sera 2019 pour la Culture et l'entrepreneuriat et les programmes mis en place ? L'année ne fait que commencer.

A.O Yazid

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère des Finances et du Budget

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Réf. N°2018/003/RCIP4/AMI

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

« Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'une firme ou un consortium de firmes pour « **Elaboration du cahier des charges pour la plateforme E-visa aux Comores** »

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement additionnel dans le cadre de la quatrième phase du Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique (RCIP-4) (P166737) de la Banque Mondiale et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants: « Elaboration du cahier des charges pour la plateforme E-visa aux Comores ».

1. Objectif de la mission

L'objectif de la mission est de : (i) cartographier et évaluer le processus existant pour l'obtention d'un visa afin d'optimiser le processus existant avant de le numériser ; (ii) définir le cahier des charges de la plateforme e-visa aux Comores, le plan de travail et les mesures d'accompagnement en vue de la mise en œuvre du projet.

2. Travaux à faire

Dans le cadre de la mission, le consultant aura à réaliser les travaux suivants :

(i) Evaluation du processus existant (ii) Optimisation du processus existant (iii) Benchmarking (iv) Plan financier et institutionnel d'établissement de l'e-visa (v) Préparation des cahiers des charges pour la plateforme informatique .

3. Profil du consultant

La mission sera confiée à une firme ou à un consortium de firmes. Le consultant devra démontrer une expérience internationale avérée dans la mise en place de plateforme e-visa. Il devra réunir une équipe d'experts possédant aussi bien l'expertise technique, informatique que juridique par rapport aux thèmes à l'étude.

Les consultants intéressés doivent disposer d'une expérience d'au moins 10 ans et fournir les (i) références concernant l'exécution de contrats analogues, (ii) expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, (iii) disponibilité du personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement** (version juillet 2016). La méthode de sélection est la « Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) ».

L'intéressement manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir sur la liste restreinte. Le dossier de manifestation d'intérêt doit être rédigé en français.

Les consultants intéressés peuvent demander des informations en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous **au plus tard le 16 janvier 2019 à 14 h 00 (heure locale)**.

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du projet RCIP4 « Manifestation d'intérêt N°2018/02/RCIP4/AMI – Intituler Le libellé », Bureau de gestion de projet RCIP-4. Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, email : rcip.procure@gmail.com.

Lancé le 02 Janvier 2019